

Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC)

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

L'ABRC estime que, même dans une période économiquement difficile, il importe que le gouvernement continue d'appuyer la recherche au Canada, que ce soit dans les universités, dans l'industrie ou au sein de l'appareil gouvernemental. C'est grâce à la recherche qu'il y a des découvertes et de l'innovation. La recherche ouvre la voie à de nouveaux produits et services, lesquels produisent des recettes et de nouvelles méthodes d'aborder les problèmes sociaux, économiques et de soins de santé permettant de réduire les besoins de dépenses des pouvoirs publics. Bien que le lien entre l'investissement dans la recherche canadienne et les nouveaux produits canadiens commercialisables ne soit pas toujours immédiat, les découvertes et innovations économiquement importantes observées au Canada ont été généralement tributaires de la recherche canadienne qui, dans la plupart des cas, est appuyée par des fonds et des incitations du gouvernement. L'ABRC recommande fortement le maintien du financement de la recherche par le biais des conseils subventionnaires et de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). En outre, le Budget de 2012 a tenu compte de certaines recommandations du Rapport Jenkins, mais d'autres recommandations méritent de l'attention. Une façon de maximiser le rendement sur l'investissement gouvernemental dans la recherche canadienne consiste à exiger que les résultats de la recherche soient aussi facilement accessibles aux innovateurs, entrepreneurs et décideurs hors de nos universités qu'ils le sont aux professeurs et étudiants de nos universités. On pourrait satisfaire à cette exigence à peu de frais en demandant aux organismes fédéraux offrant des subventions de recherche d'élaborer des politiques de « libre accès » qui obligerait les bénéficiaires des subventions à remettre à un service d'archives les articles faisant le point sur leurs recherches, et ce, selon des délais bien définis. Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ont déjà adopté une politique en ce sens; les autres conseils subventionnaires doivent faire des progrès à ce titre. Un autre moyen efficace et peu coûteux de diffuser des renseignements précieux en matière d'innovation, aussi bien dans le monde universitaire que dans celui de l'industrie, consiste à accroître le nombre et la gamme des types d'ensembles de données de recherches gouvernementales qui sont accessibles en ligne. L'ABRC se réjouit de l'initiative *Gouvernement ouvert*. Le *Projet pilote sur les données ouvertes* prendra forme dès qu'une masse critique de données utiles sera accessible par le biais du portail de données. L'ABRC insiste également pour que, dans le cadre de l'initiative *Gouvernement ouvert*, l'on adopte une approche systématique concernant le maintien d'un accès public durable aux dossiers électroniques du gouvernement, qu'il s'agisse du contenu des sites Web, de publications ou d'autres documents parlementaires ou ministériels de recherche. Une telle approche est importante pour la recherche aujourd'hui et dans le futur.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une solution à court terme, l'ABRC recommande que le gouvernement adopte des mesures en vue d'encourager et de faciliter la formation des Canadiens qui se destinent au marché du travail. Pour ce qui est de faciliter l'éducation et la formation au travail, le gouvernement fédéral devrait poursuivre ses efforts visant à garantir que tous les Canadiens, où qu'ils habitent, aient accès à un prix abordable à Internet à large bande et à haut débit. Le programme *Large bande Canada* a permis un accès plus généralisé dans les régions éloignées du pays, mais il reste beaucoup à faire. La décision du gouvernement de favoriser les sociétés de télécommunications relativement nouvelles lors des mises aux enchères du spectre et d'autoriser une part plus grande de contrôle étranger des petits fournisseurs de services sans fil s'inscrit dans un ensemble de mesures peu coûteuses permettant de réduire les prix acquittés par les Canadiens qui dépendent de ces services pour l'apprentissage à distance; il demeure également important d'encourager une intensification de la concurrence dans le secteur de la prestation des services Internet « avec fils ». Non seulement un accès à prix abordable à Internet à large bande et à haut débit permet-il aux consommateurs de participer aux programmes d'apprentissage à distance (y compris l'obtention de contenu numérique des bibliothèques), mais il leur donne aussi la possibilité d'établir des entreprises et d'acquérir et de vendre des biens et services en ligne. L'ABRC appuie fermement les recommandations du rapport sur le commerce électronique de mai 2012 préparé par le Comité de la Chambre des communes sur l'industrie, la science et la technologie; nous espérons que le gouvernement ne tardera pas à leur donner suite. De nombreuses études ont démontré que le moyen le plus important de rehausser l'aptitude au travail et les revenus est l'obtention d'une formation collégiale ou universitaire. Bien que l'éducation soit officiellement une compétence provinciale, le gouvernement fédéral a la capacité d'aider les étudiants au moyen de programmes de prêts et de bourses. L'ABRC croit que les programmes actuels devraient être maintenus et, dans la mesure du possible, accrus. Les bourses pour les étudiants de deuxième cycle non seulement contribuent à la formation d'experts techniques et administratifs dont l'industrie canadienne a besoin pour demeurer compétitive, mais soutiennent également la formation d'une nouvelle génération de chercheurs et d'instructeurs universitaires. Il y a d'ailleurs une pénurie croissante de telles compétences au Canada. Enfin, il convient de signaler que le financement de la recherche crée des emplois pour beaucoup d'étudiants universitaires qui, en plus de contribuer au succès de la recherche financée, continuent d'étudier et d'obtenir des diplômes grâce aux emplois à temps partiel qu'ils obtiennent à titre d'adjoint de recherche.

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

La récession de 2008-2009 a eu pour effet d'encourager les travailleurs relativement âgés à faire partie de la main-d'œuvre plus longtemps qu'ils ne l'avaient d'abord projeté; le gouvernement a néanmoins intérêt à encourager explicitement les Canadiens à demeurer dans des emplois productifs jusqu'à un âge plus avancé. L'âge auquel les Canadiens toucheront dans le futur des paiements de sécurité de la vieillesse a déjà été reporté à 67 ans, mais il pourrait y avoir des méthodes plus positives de les encourager à prolonger leur vie professionnelle, par exemple des incitations fiscales à l'emploi par-delà

l'âge normal de la retraite. Les incitations à la modification de carrière ou à un perfectionnement de la formation à un âge relativement avancé aideraient les Canadiens à travailler plus longtemps. Santé Canada doit se concentrer sur les programmes de santé mentale et physique de nature préventive pour que les travailleurs demeurent sur le marché du travail plus longtemps. Le gouvernement fédéral doit encourager les Canadiens à se former tout au long de leur carrière en maintenant et même en augmentant les déductions au titre des programmes de formation dans le régime de l'impôt sur le revenu des particuliers; on pourrait également envisager des mesures fiscales destinées à encourager les employeurs à offrir à leurs employés relativement âgés ou comptant de longs états de service à perfectionner leurs compétences. Bien que diverses formes d'apprentissage soient utiles pour maintenir les aptitudes cognitives en cours de vieillissement, les programmes collégiaux et universitaires couronnés par un diplôme ou un certificat augmentent aussi l'aptitude au travail et facilitent les changements et les progrès de carrière. L'ABRC recommande donc le maintien et le renforcement des programmes fédéraux de prêts et de bourses aux étudiants en vue de faciliter l'éducation et la formation permanentes. Pour les jeunes sous-employés, les divers programmes de stages co-rémunérés (p. ex., Jeunesse Canada au travail ou Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone, deux programmes qui viennent d'être relancés), demeurent des outils précieux d'initiation à une carrière. Pour remplacer les travailleurs qui se retirent de la main-d'œuvre, il y aurait lieu de mieux intégrer les immigrants à l'économie canadienne, autant que possible selon des modalités qui tiennent compte de leurs compétences et qualifications. L'ABRC recommande que le gouvernement joue un rôle de coordination et qu'il envisage même d'offrir du financement de démarrage dans le cadre d'une collaboration nationale avec les associations professionnelles, les collèges et les universités, ainsi que les organismes provinciaux d'immigration et d'établissement pour trouver des moyens de réduire les obstacles à l'emploi des immigrants possédant des qualifications ou en simplifiant les processus de renouvellement des compétences. Le plan du gouvernement visant à évaluer les diplômes étrangers avant l'arrivée des immigrants au pays sera utile, mais il faudra assurer un financement suffisant pour maintenir le rythme de la demande.

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

Le gouvernement doit élaborer un plan de grande envergure pour encourager le développement d'une économie numérique au Canada. De la consultation nationale de 2010, il est ressorti plusieurs idées prometteuses, mais aucun plan n'a été mis en place à ce stade. Le plan doit faire en sorte que tous les Canadiens aient un accès fiable et abordable à Internet à large bande pour qu'ils puissent acquérir des compétences et faire des affaires en ligne. L'ABRC recommande que le gouvernement encourage les entreprises canadiennes à adopter de nouvelles technologies et à développer leurs capacités en matière de commerce électronique; le rapport sur le commerce électronique de mai 2012 préparé par le Comité de la Chambre des communes sur l'industrie, la science et la technologie comporte des recommandations importantes. L'ABRC favorise également les mesures annoncées en vue d'intensifier la concurrence dans la prestation de services de télécommunications et de services Internet au Canada, notamment les ventes aux enchères du spectre favorisant les nouveaux participants et permettant aux sociétés étrangères de participer au marché canadien. Compte tenu de sa population, le Canada produit peu de diplômés dans le cadre des programmes universitaires et collégiaux relatifs à la technologie, surtout au niveau des deuxième et troisième cycles, par rapport à plusieurs autres pays développés, et même par rapport à certains pays en développement. L'ABRC recommande que des bourses, surtout des bourses de deuxième et de troisième cycles dans des programmes liés à la science, à la technologie

et à ses applications, soient maintenues (le financement attribué par le Budget de 2012 au réseau *Science, Technology, Engineering, and Mathematics* – STEM a été utile). Le gouvernement pourrait également continuer d'encourager la participation à l'éducation et à la formation au développement de l'esprit d'entreprise et des petites entreprises (le Programme pilote d'adoption de la technologie numérique – PPATN dont il est question dans le Budget de 2011 est une initiative valable). Les étudiants étrangers inscrits dans les universités canadiennes sont également une source que doivent exploiter les employeurs à la recherche de travailleurs productifs et très qualifiés : certains d'entre eux immigreront au Canada une fois leurs études terminées. Bien que les étudiants étrangers soient une importante source de recettes pour les universités canadiennes et les collectivités environnantes, il pourrait y avoir aussi d'autres effets positifs tardifs pour l'économie canadienne dans la mesure où les diplômés d'origine étrangère, grâce à leur expérience du Canada, privilégient les relations commerciales avec les entreprises canadiennes. Comme les meilleurs étudiants au monde peuvent facilement choisir d'étudier dans d'autres pays, le Canada voudra faciliter la tâche de ceux qui veulent étudier ici. L'ABRC encourage le gouvernement à continuer de travailler avec les universités et collèges en vue de simplifier le recrutement des étudiants et leur installation. L'aide aux étudiants canadiens souhaitant étudier à l'étranger sera également avantageuse pour le commerce international canadien.

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?

Ce sont dans les collectivités des Premières Nations du Canada, et notamment celles du Nord, que les problèmes d'emploi et d'aptitude au travail sont les plus épineux. Bien que les enjeux soient complexes, l'ABRC recommande fortement au gouvernement fédéral de continuer de travailler avec les chefs de file des collectivités et les universités en vue d'élaborer des programmes pédagogiques utiles et accessibles à leurs membres – dans ce contexte, l'accès à Internet à large bande et les ordinateurs représenteront un élément important. Les mesures annoncées dans le Budget de 2012 sont importantes, mais, pour assurer une participation plus élevée aux programmes de formation, le gouvernement doit continuer de travailler avec les dirigeants des Premières Nations au règlement des problèmes sociaux et de santé dont souffrent certaines collectivités. Ce n'est qu'à ce prix que l'on réussira à créer des emplois et à assurer le développement économique. Le gouvernement doit continuer d'affecter des ressources à l'intégration complète de nos immigrants à la main-d'œuvre canadienne. Étant donné que l'inaptitude à communiquer en français ou en anglais compromet les perspectives d'emploi de plusieurs immigrants, le gouvernement fédéral devrait se concerter avec les provinces, les municipalités et les organisations communautaires en vue d'assurer l'accès à une formation linguistique de qualité. En outre, les immigrants qui possèdent des qualifications techniques et professionnelles devraient avoir la capacité d'utiliser leurs compétences et leurs connaissances au Canada. Bien qu'une formation supplémentaire soit souvent requise pour satisfaire aux normes canadiennes, les obstacles au renouvellement des qualifications et l'admission dans un métier ou une profession semblent parfois injustifiables. L'ABRC recommande que le gouvernement examine quelles ressources et quels pouvoirs il peut utiliser pour accroître les possibilités de formation de requalification, de travail professionnel conditionnel et supervisé en période de requalification. Il devrait également rechercher d'autres moyens de tirer profit des compétences que possèdent nos immigrants lors de leur arrivée au pays. Enfin, de nombreux jeunes Canadiens quittent l'école sans obtenir de diplôme ou, s'ils en obtiennent un, ne poursuivent pas d'études au niveau collégial ou universitaire. Dans la mesure où l'économie crée moins d'emplois à plein temps pour les travailleurs non qualifiés et qu'augmente la demande de travailleurs qualifiés dans l'« économie du savoir », l'ABRC encourage le gouvernement fédéral à faciliter la participation des

travailleurs non qualifiés aux programmes pédagogiques appropriés. Cela pourrait se faire en donnant plus d'ampleur aux programmes fédéraux de prêts et de bourses aux étudiants ou en adoptant des incitations fiscales concernant la poursuite et l'achèvement de programmes pédagogiques.